

17-01-2022

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE À HUIS CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, LE 17 JANVIER 2022 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE:**

**Membres du conseil :**

M. Patrice Ayotte, district n° 1;	M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Daniel Ricard, district n° 2;	M <sup>me</sup> Ingrid Haegeman, district n° 5;
Mme Sophie Lajeunesse, district n° 3;	M. Luc Ducharme, district n° 6;

Assistent également, M<sup>me</sup> Audrey Boisjoly, présidente et mairesse, M. Jeannoé Lamontagne, directeur général/greffier-trésorier et M<sup>me</sup> Marine Revol, directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe.

581-2022

Adoption de l'ordre  
du jour

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que l'ordre du jour **MODIFIÉ** suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 13 décembre 2021;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;
5. Dépôt des résultats de procédure d'enregistrement pour les règlements suivants :
  - 433-2021 – Projet d'acquisition du lot 5 359 997 pour le réaménagement projeté de l'intersection du chemin de Joliette et de la rue Principale;
  - 434-2021 – Travaux de pavage, trottoirs, bordures et éclairage pour la phase 2 du projet de développement domiciliaire «Les Vallons»;
6. Constitution réserve financière – Élection 2025;
7. Allocations – Membres des comités;
8. Adoption du Règlement 441-2022 – Règlement ayant pour objet la tarification exigible de certains services municipaux;
9. Renouvellement d'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec;
10. Renouvellement d'adhésion à Québec Municipal;
11. Renouvellement d'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités;
12. Annulation de compte de taxes;
13. Retrait de l'entente du RCCI Matawinie – Recherche des causes et circonstances d'un incendie;
14. Renouvellement d'adhésion à l'Association des chefs en sécurité incendie;
15. Octroi de contrat – Achat de 150 bacs bleus;
16. Politique de soutien pour l'achat de toilettes à faible consommation d'eau – Renouvellement de l'enveloppe budgétaire;
17. Avis de motion – Règlement 442-2022 – Règlement ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 240 126 \$ pour des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le rang Ste-Marie, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 240 126 \$;
18. Octroi de contrat – Entretien du camion #30 – Peinturer châssis et boîte;
19. Fermeture d'une portion de la rue Lionel;
20. Ouverture des soumissions – TP-IN07.11-2021 Les Vallons Phase 2 – Ouvrages supérieurs;
21. Nomination des représentants – Comité consultatif de la sécurité routière;
22. Octroi de contrat – Fournitures et épandage d'abrasif chemin de la Pointe-à-Roméo;
23. Approbation du cahier de charges TP-IN02.11-2021 – Réfection rue des Sables, Athéna, croissants Jacline et Monique;
24. Affichage de poste – Technicien(ne) en génie civil;
25. Affichage de poste – Technicien(ne) en génie civil;

Suite de la résolution 581-2022

26. ~~Nomination des représentants – Comité consultatif en environnement~~ – **POINT RETIRÉ;**
27. Nomination des représentants – Comité consultatif d’urbanisme;
28. Demande de subvention – Fonds région rurale – Remplacements d’enseignes;
29. Patinoire couverte réfrigérée – Ententes de commandite;
30. Autorisation de signature – Publicités du Félicien;
31. Renouvellement d’adhésion à l’Association des communicateurs municipaux du Québec;
32. Embauche – Surveillants de gymnases;
33. Demande dans le cadre du programme Emploi été Canada 2022;
34. Nomination des représentants – Comité consultatif en loisir et vie communautaire;
35. Affichage de poste – Coordonnateur(trice) du camp de jour;
36. Nomination d’un délégué en réussite éducative;
37. Compensation pour les déplacements des bénévoles de la bibliothèque;
38. Nomination des représentants – Comité consultatif en culture;
39. Octroi de contrat – Architecture – Rénovation de la bibliothèque;
40. Avis de motion – Règlement 443-2022 – Règlement ayant pour objet de décréter une dépense n’excédant pas 267 791 \$ pour le projet de réfection de la bibliothèque
41. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**582-2022**

Adoption du  
procès-verbal du  
13 décembre 2021

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu que le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021 soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**583-2022**

Approbation des  
dépenses

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de la Municipalité, totalisant la somme de 139 403,01 \$ (chèque 31143 à 31191) ainsi que la somme de 2 986 359,31 \$ (paiements en ligne 502 892 à 503 041) pour un total de 3 125 762,32 \$ et les salaires de 214 814,08 \$ du mois de décembre 2021 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

#### Point n° 4

Période de questions

Aucune question n'a été reçue par les citoyens et citoyennes.

#### Point 5

Dépôt des résultats de  
procédure d'enregistre-  
ment pour les règlements  
suivants : 433-2021 et  
434-20217

Résultat de la procédure d'enregistrement des Règlements d'emprunt suivants :

- 433-2021 – Projet d'acquisition du lot 5 359 997 pour le réaménagement projeté de l'intersection du chemin Joliette et de la rue Principale – aucune signature;
- 434-2021 – Travaux de pavage, trottoirs, bordures et éclairage pour la Phase 2 du projet de développement domiciliaire Les Vallons – aucune signature.

#### 584-2022

Constitution réserve  
financière - Élection 2025

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la *Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 ») ;

**CONSIDÉRANT QU'** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil verra, conformément à la loi, à affecter les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale ;

**CONSIDÉRANT** ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil, par la présente résolution, conformément à l'article 278.1 LERM, constitue un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu :

Suite de la résolution 584-2022

**DE** créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

**QUE** ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

**D'**affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 12 500 \$ annuellement pour les exercices financiers 2022 à 2025 ;

**QUE** les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le budget de fonctionnement de l'année en cours 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**585-2022**

Allocations – Membres  
des comités

**CONSIDÉRANT** l'existence du comité consultatif en urbanisme;

**CONSIDÉRANT** la mise en place d'autres comités consultatifs;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite récompenser l'assiduité des membres citoyens desdits comités consultatifs;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu de verser une compensation de 45 \$ aux membres citoyens des comités consultatifs pour chacune de leurs présences.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**586-2022**

Adoption du Règlement  
441-2022 – Règlement  
ayant pour objet la tarification exigible de  
certains services  
municipaux

**CONSIDÉRANT QUE** préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du Règlement n° 441-2022 – Règlement ayant pour objet la tarification exigible de certains services municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Suite de la résolution 586-2022

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu que le Règlement 441-2022 soit adopté.

➤ *Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 441-2022.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**587-2022**

Renouvellement d'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu de payer les frais de cotisations et d'assurances 2022 à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour le directeur général et la directrice générale adjointe, selon les coûts suivants :

<b>MEMBRES</b>	<b>COTISATIONS (AVANT TAXES)</b>	<b>ASSURANCES (TAXES INCLUSES)</b>
Jeannoé Lamontagne	495 \$	395 \$
Marine Revol	450 \$	395 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

\_\_\_\_\_

**588-2022**

Renouvellement d'adhésion à Québec Municipal

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité à Québec Municipal en autorisant une dépense de 795,91 \$ avant taxes afin de conserver l'accès Internet en 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

\_\_\_\_\_

**589-2022**

Renouvellement d'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité à la

Suite de la résolution 589-2022

Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2022, au coût de 4 889,05 \$ excluant les taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**590-2022**

Annulation de compte de taxes

**CONSIDÉRANT QU'** une fiche de propriété aurait dû être annulé suite à la réception d'un certificat d'évaluation;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite fiche a accumulé des intérêts au fil des ans;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu de radier le compte de taxes pour le matricule n° 1009-55-5987 pour un montant total de 7,61\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**591-2022**

Retrait de l'entente du RCCI Matawinie – Recherche des causes et circonstances d'un incendie

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité avait adhéré à une entente régionale sur les recherches des causes et des circonstances d'un incendie (RCCI);

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2014 nos services ont été demandés à deux reprises et que nous avons dû refuser par manque de ressources;

**CONSIDÉRANT QUE** nous n'avons pas les ressources pour garantir un enquêteur RCCI à toute la Matawinie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Patrice Ayotte appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu de suivre les recommandations du directeur du Service de protection et d'intervention d'urgence et de retirer la Municipalité de l'entente du RCCI Matawinie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**592-2022**

Renouvellement d'adhésion à l'Association des chefs en sécurité incendie

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu de renouveler l'adhésion du directeur du Service de protection et d'intervention d'urgence, du directeur adjoint et du chef aux opérations à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) pour l'année 2022 en déboursant 280 \$ excluant les taxes pour chacun.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**593-2022**

Octroi de contrat –  
Achat de 150 bacs bleus

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat de 150 bacs bleus doit être effectué;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat d'achat des 150 bacs bleus à USD Global, pour un montant de 16 351,50 \$ excluant les taxes.

*Ce montant sera pris à même les surplus du fonds réservé aux bacs.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**594-2021**

Politique de soutien pour  
l'achat de toilettes à  
faible consommation  
d'eau – Renouvellement de  
l'enveloppe budgétaire

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la Politique de soutien à l'achat de toilettes à faible consommation d'eau le 11 juin 2018;

**CONSIDÉRANT QU'** en 2021, le total des remboursements d'achat de toilettes s'est élevé à 1 700 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique doit être reconduite pour assurer son application;

Suite de la résolution 594-2022

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de reconduire la politique jusqu'au 31 décembre 2022 et d'accorder une enveloppe budgétaire de 5 000 \$ pour l'année courante afin de rembourser l'achat d'une toilette à faible consommation d'eau pour les citoyens et citoyennes qui en ont fait l'acquisition, selon les modalités décrites à ladite politique.

1. *Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds d'aqueduc (2500 \$) pour les immeubles desservis;*
2. *Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général (2500\$) pour les immeubles non desservis.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**595-2022**

Avis de motion –  
Règlement 442-2022 –  
Règlement ayant pour  
objet de décréter une dé-  
pense n'excédant pas  
240 126 \$ pour des tra-  
vaux de prolongement  
du réseau d'égout sani-  
taire sur le rang Ste-  
Marie

Le conseiller Luc Ducharme donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera adopté le Règlement 442-2022 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 240 126 \$ pour des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le rang Ste-Marie, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 240 126 \$.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code Municipal du Québec.

- *Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 442-2022*

**596-2022**

Octroi de contrat –  
Entretien du camion  
n° 30 – Peinturer châssis  
et boîte

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien du camion n° 30 doit être effectué;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;



Suite de la résolution 596-2022

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépiciier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission de l'Entreprise Perreault, pour l'entretien du camion n° 30, pour un montant total de 12 900 \$ excluant les taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**597-2022**

Fermeture d'une portion  
de la rue Lionel

**CONSIDÉRANT** le projet de réaménagement de la rue Lionel;

**CONSIDÉRANT QUE** la rue Lionel ne donne plus accès à la route 131;

**CONSIDÉRANT QU'** il convient de laisser un accès aux lots 5 359 939 et 5 359 940;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par le conseiller Pierre Lépiciier, il est résolu de fermer partiellement la rue Lionel sur le lot 5 360 387, de l'emprise de la route 131 sur une longueur de 46 mètres vers le sud tel qu'illustré sur le plan suivant :



**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DE CONSEILLERS**

**598-2022**

Ouverture des soumissions - TP-IN07.11-2021  
Les Vallons Phase 2 –  
Ouvrage supérieurs

**CONSIDÉRANT QU'** un appel d'offres a été publié sur le SEAO le 22 novembre 2021 et dans le journal L'Action, édition du 17 novembre 2021, pour les travaux de voirie et d'éclairage sur rues pour le projet domiciliaire Les Vallons inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

**CONSIDÉRANT QUE** ces soumissions ont été ouvertes publiquement le 14 décembre 2021, à 15h00, à la mairie, par Mme Marine Revol, directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe, en présence de M. Élie Marsan-Gravel et de M<sup>me</sup> Richère Fournelle;

**CONSIDÉRANT QUE** ces soumissions se résument comme suit :

NOM DE L'ENTREPRISE	PRIX (AVANT TAXES)
Roxboro excavation inc.	572 000,00 \$
<b>Excavation Normand Majeau inc.</b>	<b>548 509,47 \$</b>
Sintra inc.	573 222,24 \$
BLR Excavation	599 982,09 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Normand Majeau inc., pour les travaux de voirie et l'éclairage sur rues pour le projet domiciliaire Les Vallons inc., et ce, selon les indications mentionnées au cahier de charges n° TP-IN07.11-2021, pour un montant total de 548 509,47 \$ excluant les taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

\_\_\_\_\_

**599-2022**

Nomination des représentants – Comité consultatif de la sécurité routière

**CONSIDÉRANT** la constitution du comité consultatif de la sécurité routière;

**CONSIDÉRANT QUE** ses membres citoyens doivent être nommés;

Suite de la résolution 599-2022

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu de nommer M. Martin Asselin, M. Claude Tessier et M. Benoit Sylvestre à titre de représentants du comité consultatif de la sécurité routière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**600-2022**

Octroi de contrat –  
Fournitures d'épandage  
d'abrasif chemin de la  
Pointe-à-Roméo

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat de fournitures et l'épandage d'abrasif sur le chemin de la Pointe-à-Roméo doivent être effectués;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission de Michel Lépine, pour l'achat de fourniture et l'épandage d'abrasif sur le chemin de la Pointe-à-Roméo, pour un montant total de 3000 \$ excluant les taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**601-2022**

Approbation du cahier  
de charges TP-IN02.11-  
2021 – Réfection rues  
des Sables, Athéna, crois-  
sants Jacline et Monique

**CONSIDÉRANT QUE** la réfection des rues des Sables, Athéna, des croissants Jacline et Monique doit être effectuée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu :

1. accepter le cahier de charges n° TP-IN02.11-2021 pour la réfection des rues des Sables, Athéna, des croissants Jacline et Monique;
2. d'effectuer une demande de prix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**602-2022**

Affichage de poste –  
Technicien(ne) en génie  
civil

**CONSIDÉRANT** la réception de la lettre de démission de Mme Karina Doyle prenant effet le 19 janvier 2022;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu, de permettre au directeur des Services techniques de procéder à l’affichage d’ un poste permanent à temps plein de technicien(ne) en génie civil.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**603-2022**

Affichage de poste –  
Technicien(ne) en génie  
civil

**CONSIDÉRANT** le projet d’implantation d’un logiciel pour permettre d’améliorer la gestion des actifs;

**CONSIDÉRANT QU’** un inventaire de nos infrastructures doit être réalisé;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu, de permettre au directeur des Services techniques de procéder à l’affichage d’un poste étudiant de technicien(ne) en génie civil afin de procéder audit inventaire.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**604-2022**

Nomination des  
représentants – Comité  
consultatif d’urbanisme

**CONSIDÉRANT QUE** le terme du mandat des membres du comité consultatif de l’urbanisme vient à échéance;

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de nommer M. Jocelyn Baril, M<sup>me</sup> Lysianne Gourgues, M<sup>me</sup> Roxanne Jetté, M<sup>me</sup> Julie Provencher et M. Samuel Thibodeau en tant que représentants du comité consultatif d’urbanisme.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**605-2022**

Demande de subvention  
– Fonds région ruralité –  
Remplacements d’enseignes

**CONSIDÉRANT** la somme de 68 555 \$ disponible au fonds Région Ruralité (FRR) pour 2020-2021;

**CONSIDÉRANT** le projet de remplacement d’enseignes de la Municipalité adopté dans le PTI 2021;

Suite de la résolution 605-2022

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet répond à des préoccupations majeures de communications, visibilité et rayonnement de plusieurs processus de consultations (planification stratégique, Plan d'action sur la pénurie de main-d'œuvre, consultation sur la refonte du plan d'urbanisme);

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Patrice Ayotte appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu d'autoriser la Municipalité à déposer une demande de financement au Fonds Région Ruralité de 68 555 \$ pour le projet de remplacement d'enseignes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**606-2022**

Patinoire couverte  
réfrigérée – Ententes de  
commandite

**CONSIDÉRANT QU'** un plan de commandite a été approuvé par le conseil pour le projet de patinoire couverte réfrigérée;

**CONSIDÉRANT** les rencontres avec les entrepreneurs locaux pour ce projet et la confirmation que le projet d'entente est accepté par les sept partenaires;

**CONSIDÉRANT** l'embargo sur l'identité des partenaires afin de bien établir le plan de visibilité contenu dans les ententes;

**CONSIDÉRANT** l'échéancier du projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu que le conseil approuve les ententes de commandite pour le projet de patinoire couverte réfrigérée et que la mairesse et le directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer les ententes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**607-2022**

Autorisation de signature  
– Publicités du Félicien

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil s'est positionné pour le maintien de la publicité dans le Félicien;

**CONSIDÉRANT QUE** par souci d'efficacité il est préférable que la gestion des ententes publicitaires soit une démarche administrative;

Suite de la résolution 607-2022

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu que le conseil municipal autorise le directeur du Service des communications à négocier et signer les ententes publicitaires pour le Félicien.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**608-2022**

Renouvellement d'adhésion à l'Association des communicateurs municipaux du Québec

Sur la proposition du conseiller Patrice Ayotte appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité à l'Association des communicateurs municipaux du Québec en autorisant une dépense de 275 \$ excluant les taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**609-2022**

Embauche – Surveillants de gymnases

**CONSIDÉRANT QUE** des activités de la programmation régulière se dérouleront dans les gymnases des écoles ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit assurer la surveillance de ces activités ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit s'assurer que les règles sanitaires en vigueur soient respectées ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu d'embaucher M. Félix Lapointe, Mme Julie Grenier, M. Zacharie Riopel, Mme Florence Legault et de M. Antoine Therrien à titre de surveillants de gymnases pour la programmation régulière de l'hiver 2022 selon les conditions suivantes :

1. le contrat débutera la semaine du 29 janvier 2022;
2. l'horaire sera établi en fonction des besoins;
3. La Municipalité versera 13,50 \$ (Félix Lapointe, Zacharie Riopel, Florence Legault et Antoine Therrien) et 14,75 \$ (Julie Grenier) pour chaque heure de surveillance effectuée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Suite de la résolution 609-2022

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**610-2022**

Demande dans le cadre  
du programme Emploi  
été Canada 2022

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité offre des emplois d'été à des jeunes de 15 à 30 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** les postes du camp de jour sont à temps plein avec un minimum de 30 heures et d'une durée d'au moins six semaines;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme Emploi été Canada peut couvrir jusqu'à 50 % du salaire horaire minimum;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu d'autoriser le directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire a déposer une demande pour quatre postes au camp de jour de l'été 2022 au ministère de l'Emploi et de la Solidarité Canada.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**611-2022**

Nomination des repré-  
sentants – Comité  
consultatif en loisir et  
vie communautaire

**CONSIDÉRANT** la constitution du comité consultatif en loisir et vie communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** ses membres citoyens doivent être nommés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu de nommer Mme Denyse Robitaille, Mme Marie-Christine Hivon et M. Alexandre Robitaille en tant que représentants du comité consultatif en loisir et vie communautaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**612-2022**

Affichage de poste –  
Coordonnateur(trice)  
adjoint(e) du camp de  
jour

**CONSIDÉRANT QUE** la préparation du camp de jour débute en mars;

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipe de coordination doit participer dès que possible à la préparation du camp;

**CONSIDÉRANT QUE** le camp de jour estival accueille habituellement environ 200 enfants;

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipe d'animateurs et d'accompagnateurs est composé d'une vingtaine d'employés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Patrice Ayotte appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu de suivre les recommandations du directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire de procéder à l'affichage du poste de coordonnateur(trice) adjoint(e) du camp de jour estival du 20 janvier au 4 février 2022 dans le but d'une embauche pour la dernière semaine de février.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**613-2022**

Nomination d'un délégué  
en réussite éducative

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'est engagée à participer aux Journées de la persévérance scolaire 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** à la suite de l'adoption de la résolution d'appui et d'engagement à l'égard des Journées de la persévérance scolaire 2022, le CREVALE demande la nomination d'un délégué en réussite éducative;

**CONSIDÉRANT QUE** le délégué de la Municipalité devra participer à l'événement régional du Chantier réussite éducative du 14 février prochain;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu de nommer le directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire en tant que délégué municipal en réussite éducative afin que celui-ci participe à l'événement régional du 14 février prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**614-2022**

Compensation pour les  
déplacements des bénévoles  
de la bibliothèque

**CONSIDÉRANT QU'** un budget est prévu pour allouer une compensation aux bénévoles de la bibliothèque pour leurs frais de déplacement;



Suite de la résolution 614-2022

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge une telle compensation appropriée ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Patrice Ayotte appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu d'autoriser une dépense de 676 \$ à titre de compensation pour les bénévoles de la bibliothèque, à distribuer de la façon suivante (3,00 \$ du déplacement par bénévole) :

BÉNÉVOLES	COMPENSATION ALLOUÉE
Élisabeth Marot	51,00 \$
Sofya Gravel	42,00 \$
Manon Deschenes	99,00 \$
Daniel Joly	156,00 \$
Johanne Lessage	165,00 \$
Roger Guilmain	87,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>676,00 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

#### **615-2022**

Nomination des représentants – Comité consultatif en culture

**CONSIDÉRANT** la constitution du comité consultatif en culture;

**CONSIDÉRANT QUE** ses membres citoyens doivent être nommés;

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu de nommer M. Frédéric Dufresne, Mme Jacqueline Malo et Mme Andréanne Tessier en tant que représentants du comité consultatif en culture

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **616-2022**

Octroi de contrat – Architecture – Rénovation de la bibliothèque

**CONSIDÉRANT QUE** la rénovation de la bibliothèque doit être effectuée;

**CONSIDÉRANT QUE** des plans et devis doivent être réalisés;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

Suite de la résolution 616-2022

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission de Héту Bellehumeur pour la préparation des plans et devis, pour la rénovation de la bibliothèque, pour un montant total de 14 500 \$ excluant les taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**617-2022**

Avis de motion –  
Règlement 443-2022 –  
Règlement ayant pour  
objet de décréter une  
dépense n'excédant pas  
267 791 \$ pour le projet  
de réfection de la  
bibliothèque

La conseillère Ingrid Haegeman donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera adopté le Règlement 443-2022 Règlement ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 267 791 \$ pour le projet de réfection de la bibliothèque.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

➤ *Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 443-2022.*

**618-2022**

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 20.

---

Audrey Boisjoly  
Mairesse

---

Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/greffier-trésorier

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».